

Quelques notes sur la politique des milieux d'affaires Marseillais de 1815 à 1870

Il était tentant, mais téméraire, d'essayer d'analyser, dans ses grandes lignes, la politique des milieux d'affaires marseillais de 1815 à 1870. Le malheur était que, dans l'état de nos investigations, depuis longtemps entreprises cependant, nous ne pouvions qu'indiquer des directions de recherches et aboutir à des conclusions partielles et provisoires. Ce sujet, en outre, repose sur une équivoque : il laisserait croire qu'il existait à Marseille des milieux d'affaires homogènes et qu'ils eurent de 1815 à 1870 une politique cohérente. Ce sont vues de l'esprit, et qui perdent le contact avec le réel, dans la mesure où il veut généraliser.

Milieux d'affaires ? Dès le début, il apparaît qu'ils sont composés de deux éléments différents : le monde du négoce : armateurs, négociants, et, dans une moindre mesure, courtiers ; le monde de l'industrie, et, dès le début encore, il est non moins visible que ces deux éléments sont en désaccord, comme le montre avec évidence le différend sur la franchise aux premiers jours de la Restauration. Le monde du commerce est attaché à la franchise, les industriels comprennent combien la franchise les gêne et obtiennent finalement sa suppression pour le bien général.

Mais, à cette première opposition s'en ajoute une autre, celle du haut commerce ancien et celle du haut commerce récent, entendez du commerce qui est né dans les vingt-huit dernières années. Opposition que le préfet Christophe de Villeneuve-Bargemont analyse avec soin dans son rapport du 31 janvier 1818 sur l'esprit public. Le préfet parle d'abord du haut commerce ancien :

« Cette classe infiniment recommandable a joui dans tous les temps de cette considération attachée à une grande fortune, acquise par d'honorables travaux, à une probité transmise d'âge en âge, à un cré-

dit reconnu dans toutes les parties du monde, à des services rendus à l'Etat et reconnus par nos rois, à un grand respect de la religion, à des mœurs patriarcales, dont on reconnaît encore les effets dans ces familles anciennes. Elles ont considérablement souffert par la Révolution et il en est peu qui ne comptent des émigrés, des individus qui ont perdu la vie ou une partie de leur fortune dans nos tempêtes politiques ».

« La stagnation du commerce pendant tant d'années et le presque anéantissement de nos relations avec le Levant ont maltraité et découragé plusieurs de ces maisons et il faudra bien du temps avant qu'elles puissent se relever. On remarque chez elles avec un dévouement bien prononcé à la cause royale, des regrets non moins avoués de toutes les institutions anciennes ; le régime municipal de Marseille, la franchise de son territoire, l'exemption de toutes les perceptions considérées comme vexatoires, les attributions de la Chambre de Commerce, son influence sur les Echelles du Levant, etc... etc... sont mis en avant dans toutes les occasions pour prouver que le commerce et l'Etat ne peuvent prospérer que par le retour de ces mêmes institutions ».

Analyse aussi souple du haut commerce récent : « Pendant les vingt-huit années qui viennent de s'écouler, il y a eu un mouvement de capitaux et d'affaires qui a fait prospérer plusieurs maisons ; des fournitures, des entreprises, des opérations de banque ou de commerce, l'établissement enfin de manufactures ou de fabriques fondées sur l'application de nouveaux procédés chimiques ont produit de grands bénéfices et créé à Marseille un haut commerce moderne. Il y jouit aussi d'une grande considération et il la mérite sous tous les rapports ; son dévouement au Roi s'est montré dans toutes les circonstances les plus difficiles et il professe la doctrine que ce n'est que sous l'empire de la légitimité que la France peut être heureuse et le commerce fleurir ; mais il considère la Charte comme la base de cette prospérité et en général les principes constitutifs ont rallié les intérêts et les opinions de cette classe ».

Ce haut commerce récent tient donc « fort peu aux institutions de l'ordre de choses antérieur à la Révolution et, s'il se distingue par là des négociants anciens, on remarque aussi qu'il abandonne l'économie et la simplicité pour se donner davantage toutes les jouissances de la vie, tellement que le luxe de l'ameublement, de la table, de la toilette, de la manière d'exister enfin établirait seul une ligne de démarcation entre les deux classes. Celle dont nous parlons

« où commencent à se faire sentir fortement les préventions *antino-*
« *biliaires* a acquis de l'influence et le commerce des grains qui est
« en grande partie dans ses mains suffirait seul pour la lui assurer » (1).

Allusion vraisemblable au négociant Bethfort, originaire de Picardie, qui avait été à la fin de l'Empire le Mentor du préfet Thibaudé (2) et qui restait, en ces premières années de la Restauration, le vrai maître du commerce des grains. Quant à l'esprit antinobiliaire du récent commerce, il semble effectivement avoir été virulent. Ecrivant de Paris, le 21 janvier 1816, Mme de Lombardon note : « En général on n'est pas gendarmé contre la noblesse comme à Marseille » (3)

Ainsi donc, à en croire le Préfet, — et d'autres témoignages confirment son dire —, Marseille aurait, toutes proportions gardées, son faubourg Saint-Germain et sa Chaussée d'Antin, avec deux terrains neutres, la Bourse et le théâtre, « où l'on continue à parler négoce, excepté toutefois quand on joue des ballets ».

L'opposition ne doit pas être exagérée. Ce commerce récent ne va cesser de grandir en influence et en autorité et, après 1830, la distinction de 1818 n'a plus grand sens. Même en tenant compte d'influences légitimistes encore vivaces, l'hostilité initiale ne cesse de s'atténuer et *le Sud*, journal d'inspiration gouvernementale, pourra noter en 1839 que c'en est fini de la foi de 1815. Capefigue ne dira pas autre chose. Il montre que la Révolution de Juillet fut accueillie à Marseille avec autant d'inquiétude que de douleur : « le haut négoce, malgré ses principes libéraux, avait souvenir des longues guerres de l'Empire et craignait de voir reparaître cette lutte de mer qui ne permettait pas à un seul bâtiment de sortir du port de Marseille pour le service du commerce », mais les choses n'allèrent pas plus loin (4). Ce que confirme Mazuy disant de Marseille sous la Monarchie de Juillet ce qui suit : « Lorsque Paris dans sa munificence eut la bonté de lui adresser le roi de son choix, elle garda ses regrets et profita habilement de l'activité que le nouveau régime était obligé d'imprimer à l'industrie et au commerce ». Malgré cette évolution importante, on n'a qu'assez rarement l'impression d'un front commun, indivisible et indestructible des milieux d'affaires marseillais, encore

(1) Rapport du Préfet sur l'esprit public du 31 janvier 1818. *Arch. Nationales*, F7-9636-4. Pour les abréviations suivantes, *Arch. Nat.* signifie Archives Nationales ; *Arch. Dép.*, Archives Départementales ; *Arch. Mun.*, Archives Municipales ; *Arch. C. C. M.*, Archives de la Chambre de Commerce de Marseille ; *G. M.*, *Gazette du Midi* ; *S. M.*, *Sémaphore de Marseille*.

(2) A. C. Thibaudéau : *Mémoires* (1799-1815). Paris, 1913, pp. 307-308.

(3) Archives de la famille de Lombardon-Montezan que nous remercions vivement.

(4) Capefigue : *L'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe*. Paris, 1847, t. II, p. 82.

que leurs membres soient le plus souvent unis par des liens de famille (5). Marius Chaumelin remarquait justement sous le Second Empire que le négociant marseillais est foncièrement individualiste et que rares sont les occasions — il y en a toutefois — où il dépouille cet individualisme (6).

Difficulté plus sérieuse : comment parler d'une politique des milieux d'affaires marseillais, puisque le plus souvent, ils n'en n'ont pas ? Le premier écueil est dans la documentation : si jamais ces milieux d'affaires ont une politique, ils ne l'écrivent pas, ou, s'ils l'écrivent, la famille ne conserve pas leurs papiers. A défaut de ces documents familiaux, irremplaçables et insaisissables, nous disposerons des archives de la Chambre de Commerce et de la presse, encore que le *Sémaphore*, surtout au début de la Monarchie de Juillet, ne soit pas toujours un écho fidèle. Plus tard, le *Garde National*, qui devait devenir le *Sud*, fut, comme l'apprend son numéro du 19 septembre 1831, commandité par la plupart des grands négociants et des grosses maisons de commerce de Marseille : Solal frères, Argenti et Cie, Altaras, Charles et Auguste Roulet, Wulfran Puget, Louis Figueroa, Jean Luce, Hippolyte Luce, Delpuget, Théophile Périer, Alexis Rostand, Félix de Beaujour. Hippolyte Barry. Il s'agit toutefois d'une feuille officieuse, assez pauvrement rédigée et qui exprime moins les aspirations et critiques des milieux d'affaires que la politique du gouvernement de Juillet.

Cette difficulté à connaître les sentiments du monde des affaires n'est pourtant pas la plus redoutable : la plus grave est que les milieux d'affaires marseillais n'ont pas de vraie foi politique. Quand les affaires stagnent, ils multiplient les doléances ; quand elles marchent convenablement, ils se plaignent de même. Indifférence générale aux principes et aux jeux de la politique, peut-être parce, comme l'a vu Proudhon (7), la bourgeoisie veut des affaires et se moque du reste, mais indifférence plus développée à Marseille qu'ailleurs. On ne saurait,

(5) François Mazuy : *Essai historique sur les mœurs et coutumes de Marseille au XIXe siècle*, p. 52, 250.

(6) Marius Chaumelin : *Annales Marseillaises*, 1857, p. 19.

(7) Proudhon écrit : « Tandis que la plèbe ouvrière, pauvre, ignorante, sans influence, sans crédit, se pose, s'affirme, parle de son émancipation, de son avenir, d'une transformation sociale qui doit changer sa condition et émanciper tous les travailleurs du globe, la bourgeoisie, qui est riche, qui possède, qui sait et qui peut n'a rien à dire d'elle-même ; depuis qu'elle est sortie de son ancien milieu, elle paraît sans destinée, sans rôle historique ; elle n'a plus ni pensée, ni volonté. Tour à tour révolutionnaire et conservatrice, républicaine, légitimiste, doctrinaire, juste-milieu ; un instant éprise des formes représentatives et parlementaires, puis en perdant jusqu'à l'intelligence... » *De la Capacité politique des classes ouvrières*. Deuxième partie, Chap. II, éd. Bouglé-Moysset, p. 100.

en effet, trop redire, quoiqu'il en coûtât à la vanité locale, combien la vie intellectuelle est limitée à Marseille, surtout jusqu'en 1848. On lit dans certains salons *l'Essai sur l'Indifférence* (8) et Lamennais profite à Marseille de sympathies plus prolongées qu'ailleurs. En revanche Marseille est peu touchée par le Romantisme. Alphonse Dory prétend que sa prédication saint-simonienne rencontra à ses débuts une curiosité bienveillante. « Bientôt, écrit-il, la foule envahit la salle », qui se trouvait 24 rue des Beaux-Arts. « Je fus obligé de distribuer des cartes d'admission et d'établir un portier, avec ordre de ne laisser entrer personne sans carte. Malgré cela, le local était trop étroit, les auditeurs trop nombreux » (10). Ne nous abusons pas sur cet heureux départ : les idées saint-simoniennes, fouriéristes et, d'une manière générale, socialistes ont une médiocre audience. Enfin, nous le dirons plus longuement tout à l'heure, l'action en faveur du libre échange commence à Marseille après qu'elle a soulevé Bordeaux. En 1838, Stendhal note que la majeure partie des négociants de Marseille a 80.000 francs au bas mot, que l'on sait sans erreur la fortune de tel ou tel, mais il ne parle pas d'autre curiosité et pour cause (11). A lire les témoins du Second Empire, About, Taine, Zola, ce monde des affaires marseillais est attaché à ses seuls plaisirs, le reste lui importe peu. Malgré ces observations qui conduisent à la plus grande prudence, nous croyons possible de hasarder une synthèse provisoire des aspirations essentielles du monde des affaires marseillais entre 1815 et 1870, de dégager rapidement les éléments d'une politique.

* * *

Passons vite sur le point de départ, sur la haine de Napoléon, encore que la correspondance de la famille de Lombardon apporte souvent des confirmations édifiantes. Le 17 octobre 1815, Auguste de Lombardon, alors à Paris, constate que l'esprit de la capitale est « bon mais assez modéré et que généralement on n'a pas assez de haine pour les méchants » (12). Mais, fera-t-on remarquer, les milieux d'affaires marseillais se rallièrent en général au Second Empire commençant. Les deux attitudes ne sont contradictoires qu'à première vue. Suivant

(8) Abbé Ant. Ricard : *Lamennais et son Ecole*. Paris, 1881, pp. 99-100.

(9) Pour la médiocre pénétration du romantisme à Marseille, cf. Auguste Brun : *Le Romantisme et les Marseillais*. Aix-en-Provence, 1939, 211 p.

(10) Alphonse Dory : *Retour au Christianisme de la part d'un Saint-Simonien*. Marseille 1834, p. 71.

(11) Stendhal : *Voyage dans le Midi de la France*. Paris, le Divan, 1930, pp. 261-262.

(12) Arch. de Lombardon Montezan.

une règle générale, les milieux d'affaires marseillais n'eurent qu'une confiance très limitée dans la Seconde République qui représentait à leurs yeux le désordre et une menace de subversion. Le 22 juin 1848, un des plus importants négociants de Marseille écrivait à un de ses correspondants : « Adieu, cher Monsieur, nous sommes tristes et on le serait à moins, notre belle patrie naguère si heureuse et si florissante présente l'aspect de la misère et Dieu seul sait comment elle sortira de ce chaos dans lequel l'ont jetée les fautes du gouvernement déchu et celles encore plus grandes du gouvernement actuel ». Faisant allusion aux journées d'émeute de juin, qui avaient ensanglanté Marseille, comme elles avaient ensanglanté Paris, il disait encore le 1er juillet : « Les journaux vous ont appris que nous avons eu aussi nos émeutes. C'est un bien triste métier que de faire la guerre civile. Nous avons eu dans nos rangs bon nombre de blessés, de morts. Ce sang généreux devrait peser sur la conscience de nos autorités civiles et militaires. Le moindre reproche que nous pourrions leur adresser serait l'incurie et l'incapacité s'il n'y a pas eu motif plus grave qui les ait fait agir ». Le 19 juillet 1848, le même confiait encore : « Nous sommes aujourd'hui sous un gouvernement militaire, le seul qui puisse donner de la stabilité et réparer en partie les maux de toute espèce que le gouvernement provisoire a fait peser sur le pays ». Le 8 août, même diagnostic : « Le commerce a horriblement souffert, les plaies seront difficiles à guérir et nous ne devons point être surpris que la confiance arrive très lentement. Les fabriques sont désorganisées par les prétentions des ouvriers et vainement, par des moyens factices, cherche-t-on à nous rouvrir les débouchés extérieurs ; il manque pour y réussir la condition essentielle, c'est-à-dire la possibilité de produire aussi bon marché que les Anglais, Belges, Suisses etc... ». C'est pourquoi, lorsque la Chambre de Commerce, le 16 novembre 1852, félicita chaleureusement le Prince Président, elle ne cédait pas seulement aux règles de l'éloquence officielle. « Monseigneur, disait-elle, la France penchait vers l'abîme ! un pas de plus dans la voie de l'anarchie et c'en était fait des principes et des intérêts. Déjà les barbares convoitaient nos dépouilles, ils avaient assigné à la société sa dernière heure, mais ils avaient compté sans votre énergique secours » (13). C'était ce qu'écrivait, à peu de choses près, un correspondant d'Adolphe de Lombardon au début de cette même année : « Ma réflexion s'effraie au souvenir de l'immense danger dont nous sommes sortis en décem-

(13) Arch. C. C. M.

bre 1851 grâce à son parjure » (14). Ralliement donc indiscutable, mais dû à la peur, sans qu'on puisse parler de conviction sincère, d'abjuration des méfiances longtemps très marquées que l'Empire avait laissées après lui. Il semble même que les orléanistes marseillais furent plus attachés à leurs convictions qu'il ne fut de règle parmi eux. Le cas de Reynard, l'ancien maire, qui faillit être arrêté lors du coup d'Etat du 2 décembre, en serait la preuve. Les milieux d'affaires marseillais se rallièrent au Second Empire moins par sympathie pour lui que par hostilité à la Seconde République. Au surplus ces apparentes variations, liées à la grande peur de 48, sont bien connues : mieux vaut dégager d'autres traits plus spécifiquement marseillais.

Le premier, c'est l'attachement à la paix, la méfiance à l'égard des croisades, la peur des enthousiasmes. M. Jean Reynaud a rappelé de manière définitive combien les milieux du commerce marseillais, en plein accord avec leurs capitaines marins, ont été, dans leur immense majorité, hostiles à l'insurrection grecque (15). Ils entretenaient de bonnes relations avec les Turcs ; les pirates grecs gênaient leur trafic et parfois massacraient leurs équipages ; les Grecs leur semblaient sans franchise et sans honnêteté. Réflexe qui persista plus longtemps qu'on ne le dit d'ordinaire, puisque certains Grecs, d'une activité profitable et d'une honorabilité incontestée, ne furent naturalisés que tardivement. Tel Nicolas Reggio : il pouvait pourtant rappeler, en 1841, qu'il avait fait partie de la garde nationale, qu'il avait été un armateur important, qu'il avait introduit une fabrication de *shals* ignorée en France, qu'il avait, le premier, pratiqué sur une aussi large échelle le commerce du sésame (16). Les méfiances du commerce marseillais allaient moins à la concurrence qu'à l'origine. On sait pourtant le rôle que les Grecs jouèrent dans le commerce des blés, que, lors des épreuves de la France ou de Marseille, leur générosité ne fit jamais défaut, mais le souvenir de la guerre de l'indépendance fut vivace.

Même attitude à l'égard de la guerre d'Italie et de l'unité italienne. Un rapport officiel du 23 juillet 1859 retenait que l'opinion marseillaise était divisée sur la nécessité de la guerre. « Le commerce surtout la redoutait en raison des complications qu'elle pouvait faire naître » (17). En vérité, peu de sympathie pour la cause italienne, sauf

(14) Arch. de Lombardon Montezan.

(15) Jean Reynaud : *Marseille et l'Indépendance Grecque, Provence Historique*, juillet-septembre 1952, pp. 88-108.

(16) Arch. C. C. M., Nc 23, p. 24-26.

(17) Arch. Nat., FI C3-7.

chez Alexandre Clapier qui écrit en 1863 : « L'unité italienne est de date trop récente pour que ses résultats commerciaux aient pu se manifester. Quelques doutes existent sur les avantages que Marseille devra en recueillir ; les craintes qu'elle inspire sous ce rapport ne sont pas fondées. Il est impossible qu'une grande œuvre d'émancipation s'accomplisse dans le monde sans qu'il en jaillisse soudain les plus fécondes conséquences » (18).

Et il en fut de même avec la fâcheuse expédition du Mexique. Alors que le *Sémaphore* du 7 janvier 1853 avait cité avec sympathie le *Courrier de Lyon* qui faisait état des efforts de Raoussset-Boulbon et avait paru envisager avec faveur la création d'un état satellite de la France qui propagerait son influence et ses produits, l'expédition du Mexique fut mal vue de l'opinion marseillaise, milieux d'affaires aussi bien que classes populaires. Le Procureur Impérial à Marseille traduisait bien cette hostilité générale en juillet 1865 : « A l'égard du Mexique, l'opinion traverse les mêmes alternatives que les nouvelles qui arrivent du théâtre de la guerre. On a fini par accepter l'expédition comme on accepte un fait accompli. On souhaite seulement un retour aussi prompt que possible de nos troupes et alors, suivant que la résistance paraît perdre ou gagner du terrain, on se montre plus disposé à oublier les anciennes critiques ou à les reproduire ». Ce qui ressort du langage embarrassé du magistrat impérial, c'est que ce n'est pas le but qui est contesté, puisqu'on l'admettait et le proposait douze ans plus tôt, c'est la méthode qui condamne à une guerre stérile. (19).

Et lorsqu'en 1866 les dangers de guerre se préciseront, une pétition sera déposée à la Bourse qui condamnera toute intervention de la France et recueillera de nombreuses signatures des milieux d'affaires. « Les soussignés, propriétaires, négociants, industriels, et commerçants à Marseille ont vu avec une appréhension toute particulière surgir le conflit qui est venu les menacer d'une nouvelle guerre au moment où chacun d'eux luttait non sans peine contre les embarras d'une situation déjà difficile et où les principales industries de leur ville se préparaient à figurer dignement à l'Exposition Universelle de 1867 ». A la nouvelle de l'armistice, la joie éclata unanime, comme à Paris du reste, sans qu'on puisse discerner le sentiment populaire et les réflexes du négoce ou de l'industrie, « car il est aujourd'hui un sentiment manifeste et incontestable en France, c'est une parfaite

(18) A. Clapier : *Marseille, son passé, son présent, son avenir*. Paris, 1863, p. 212.

(19) *Arch. Dép. Aix*, 12 U 47.

aversion pour cette guerre dont les débuts, loin de passionner les esprits, n'ont fait au contraire que redoubler l'horreur des agressions iniques et du sang injustement versé » (20).

C'est que, malgré le coup de fouet que peut donner telle ou telle expédition, la guerre présente des inconvénients nombreux : elle expose les navires, réduit les commandes, compromet certains services, comme c'est le cas des bateaux marseillais à vapeur qui commençaient à desservir le Maroc et furent nolisés pour la guerre de Crimée. Enfin elle prive les bateaux qui pourraient encore circuler de leurs équipages. D'où la lettre du 5 mars 1854 que la Chambre de Commerce adressait au ministre de la Marine : « La levée extraordinaire de marins que nécessitent les besoins politiques du moment met le commerce dans le plus grave embarras pour la composition de ses équipages. Déjà bon nombres de navires ne peuvent partir faute d'hommes et, pour peu que cette situation se prolonge et s'aggrave, les expéditions maritimes pourraient fort bien être paralysées » (21).

Cette politique pacifique des milieux d'affaires marseillais s'affirma avec une netteté et une efficacité particulières, lors du règlement des dettes américaines de 1835. L'incident est quelque peu oublié et pour cette raison il faut que nous en rappelions l'essentiel. En 1831 avait été signé entre la France et les Etats-Unis un traité qui liquidait toutes les dettes dues aux Etats-Unis depuis l'Empire pour saisies, captures, destructions de navires. De son côté, le gouvernement américain, pour en finir avec les réclamations françaises qui avaient trait à la cession de la Louisiane, abaissait les droits sur les vins français. Le gouvernement de Louis-Philippe ne se hâta pas d'exécuter la partie du traité qui portait sur le paiement de vingt-cinq millions de francs. Le Président des Etats-Unis, Jackson, dont la patience et la courtoisie n'étaient pas les vertus dominantes, condamna ces méthodes dilatoires en termes véhéments que la majorité du Congrès réprova. Le gouvernement français rappela son ambassadeur et fit savoir au ministre des Etats-Unis que ses passeports étaient à sa disposition, mais, malgré cette attitude assez raide, le duc de Broglie, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, demanda la ratification du traité et le paiement des 25 millions de francs. Les passions s'emparèrent du fait. Les républicains dénoncèrent une nouvelle humiliation de la Monarchie bourgeoise ; le *Sémaphore* libéral adopta une attitude

(20) *G. M.*, 3 juin, 7 juillet 1866.

(21) *Arch. C. C. M.*, Nd XVII, p. 266.

antiaméricaine et hostile au règlement ; les légitimistes firent remarquer que la Restauration, elle, n'avait rien payé. Le 21 janvier 1835, *la Gazette du Midi* déclarait avec force : « On saura ce que sont les calomnieux qui accusaient de complaisance envers l'étranger le gouvernement qui conquiert l'Espagne et l'Afrique en dépit de l'Angleterre ; on comparera la Restauration repoussant pendant 15 années les exigences de l'Amérique avec le 7 août, devenu l'avocat de Jackson et sollicitant avec tant de chaleur le paiement d'une créance dérisoire ; on verra quel avenir les ministres préparent à la France, en apprenant à l'étranger qu'avec eux on peut demander impunément, quand même on ne serait pas le plus fort ». Le 7 février, la même *Gazette* mettait en garde le monde du commerce marseillais contre une politique de facilité et de peur. « Dès l'instant où l'on apprendra qu'une seule signature a été surprise au commerce orléaniste en faveur de la loi américaine, une contre déclaration, une protestation solennelle que cette fois tout le monde voudra signer apprendra aux chambres à la France, à l'univers, que Marseille n'aime pas les lâchetés et les couvre de son mépris quand c'est la soif du gain qui les inspire ». Le 3 avril 1835, la feuille légitimiste redoublait de railleries contre une politique de concessions qui montrait le point d'avilissement où la France était tombée et autorisait toutes les autres puissances à abuser d'elle.

Dans la séance de la Chambre du 14 avril 1835, le député légitimiste de Marseille, Berryer reprit ces accusations et fit remarquer en outre que le traité avait présenté plus d'avantages pour les Américains que pour les Français. Il dénonça en terminant les pressions faites sur la Chambre des Députés au nom de la paix : « Que l'on ne vienne pas me dire qu'il faut payer pour éviter la guerre. C'est avec douleur que je vois s'introduire dans la délibération des affaires du pays des arguments de ce genre... Messieurs, vous êtes les représentants de la nation la plus généreuse mais en même temps la plus fière du monde, vous ne devez pas céder quand on vous le demande avec insolence. »

Avant que la question ne fût agitée devant la Chambre des Députés, la Chambre de Commerce de Marseille, à la suite de son président, Alexis Rostand, s'était engagée dans une voie toute différente : elle avait pris parti pour le règlement d'une somme qu'elle affirmait due et pour le maintien de la paix qu'elle estimait nécessaire. A l'unanimité, elle adressait le texte suivant au ministre du Commerce :

« Malgré les craintes que le commerce de notre ville n'a pu s'empêcher de concevoir, malgré toutes les inquiétudes qui l'agitent, malgré l'effrayante perspective des désastres qui viendraient l'accabler si

les relations entre la France et les Etats-Unis étaient rompues, nous nous étions abstenus jusqu'à ce jour de vous faire connaître notre opinion sur une question qui est pour nous d'une si haute importance. Pleins de confiance en nos législateurs, nous nous étions persuadés, comme nous le sommes encore aujourd'hui, qu'à l'exemple du gouvernement de Sa Majesté, ils sauraient concilier ce que la dignité de la nation exige avec les ménagements qui sont dûs aux intérêts si gravement menacés du commerce et de l'industrie.

Nous serions les premiers à en offrir le sacrifice à la patrie si l'honneur national était compromis. Mais nous ne serons point dans ce cas, parce que le véritable honneur consiste à être juste, à réparer le mal qu'on a pu faire, à payer ce qu'on doit, à remplir les engagements qu'on a contractés...

D'une question de bonne foi on fait une question d'honneur national ; on abandonne le fond pour ne s'attacher qu'à la forme et sans examiner si la demande qui nous est faite est légitime on ne s'arrête qu'à l'inconvenance des termes dans lesquels elle a pu être formulée ; on se plaint à représenter comme une prodigalité la somme qui a été promise par le traité sans tenir aucun compte des avantages commerciaux qui ont été stipulés en notre faveur.

Nos rapports avec les Américains sont immenses ; personne mieux que vous, M. le Ministre, ne peut en apprécier l'étendue. Il est impossible de supposer que d'aussi grands intérêts ne puissent être d'aucun poids dans la balance des décisions qui se préparent » (22).

En vérité cette déclaration de la Chambre de Commerce en 1835 est un des cas où les intérêts s'affirment comme tels et de propos délibéré, et montrent le plus d'intransigeance en faveur de la paix.

Il est une autre circonstance où cette aspiration à la paix fut proclamée avec éclat et peut-être avec une efficacité plus visible. Lorsque Louis-Napoléon Bonaparte entreprit à travers la France le grand voyage qui précéda le rétablissement de l'Empire, et s'arrêta à Marseille, le président de la Chambre de Commerce, Paraque, n'hésita pas à le mettre en garde contre la tentation de guerre qui, pour les Marseillais, était liée au souvenir de Napoléon Ier. « Le temps n'est plus, Monseigneur, où les peuples se passionnaient pour les luttes guerrières, luttes glorieuses, mais toujours accompagnées de regrets et de larmes. A cette époque d'une date déjà reculée a succédé le temps des luttes seulement pacifiques ; d'autres idées, d'autres instincts ont

(22) Ibid., Ma 30, p. 27-30.

pénétré aujourd'hui les masses. C'est vers l'amélioration de leur sort que sont dirigés leurs efforts, que tendent tous leurs vœux et toutes leurs espérances » (23). On sait que Louis-Napoléon Bonaparte répondit à ces paroles par le discours de Bordeaux.

On pourra opposer qu'en 1831 les légitimistes marseillais à en croire les rapports de police, appellent la guerre (24), dont ils attendent la fin de l'Usurpateur, mais, sans compter que ces bruits sont peut-être amplifiés, rien ne permet de dire qu'il s'agit de grands bourgeois légitimistes, puisqu'à Marseille la légitimité a pour elle, au moins en ces premières années, un petit peuple de pêcheurs, de dames du marché, audacieux surtout en paroles.

Attitude plus gênante à première vue, celle de l'opinion marseillaise lors des crises égyptiennes de 1832-1833 et de 1839-1840 (25). En 1832 *le Sémaphore* appuie la politique expansionniste du Pacha. La Syrie au pouvoir de Méhémet-Ali sera un nouveau débouché assuré à l'Europe, entendez à Marseille (26). En 1833, le même journal demande que la France se déclare sans équivoque pour le Pacha. Ce jeu apparaît encore plus dangereux lors de la seconde crise. « Tous nos intérêts politiques, industriels, commerciaux sont engagés dans la question, écrit encore *le Sémaphore*. La Méditerranée qui n'est pas encore un lac français ne peut tomber sous la suprématie russe ou anglaise sans le plus grave péril pour notre commerce » (27). Et la feuille libérale de condamner la mollesse du ministre Soult, de saluer l'arrivée aux affaires de Thiers (28). Mais, amère déconvenue, la France par la Convention du 15 juillet 1840, est exclue du concert européen et l'Europe est hostile au Pacha. *Le Sémaphore* s'insurge : « La France doit empêcher à tout prix le succès d'une pareille convention, sa flotte doit protéger celle de Méhémet -Ali... Elle doit sauver l'Egypte et forcer la Porte à souscrire aux conditions de Méhémet-Ali » (29). Lorsque Thiers se retire et que Guizot le remplace, le journal libéral n'éprouve aucune sympathie pour un cabinet qui veut la paix à tout prix. « Le cabinet actuel ne pense pas qu'il y ait motif d'armer le pays... La France n'est pas insultée, n'est pas trahie, n'est pas mena-

(23) *S. M.*, 29 septembre 1852.

(24) *Arch. Mun.*, II 259.

(25) La question a été remarquablement traitée dans le diplôme d'études supérieures de Mlle J. Albertinik *Le commerce de Marseille avec l'Egypte de 1798 à 1869*. (Aix, 1956, 300 p.) Nous avons beaucoup emprunté à ce travail en tous points excellent.

(26) *S. M.*, 6 octobre 1832.

(27) *Ibid.*, 31 mai 1839.

(28) *Ibid.*, 17 octobre 1839, 23 mai 1840.

(29) *Ibid.*, 20 juillet 1840.

cée : il n'y a qu'à laisser les autres puissances arranger le monde à leur fantaisie, régler les affaires des nations à leur gré. Qu'importe que l'arrangement ait lieu au détriment de nos intérêts » (30).

Réflexions amères et qui vont à l'encontre de la politique de paix que nous avons affirmée. Mais il s'agit d'un pays où les intérêts marseillais, ceux de Jules Pastré notamment, sont devenus prépondérants. En l'occurrence les intérêts paraissaient exiger une politique de force. Le plus souvent ils tendent à la paix.

Mais, objecteront certains esprits qui risquent de transposer au XIX^e siècle les préoccupations du XX^e, comment cet attachement à la paix peut-il s'accommoder du souci non moins vif de l'expansion coloniale ? Effectivement nous avons rappelé nous-même combien Marseille avait applaudi à l'expédition d'Alger. Elle a refusé tout abandon de la conquête, s'est alarmée de la nomination de Bugeaud, a par là suite fêté ses victoires. Dans une autre étude nous avons montré que, si la Chambre de Commerce a refusé d'intervenir en ce débat, la presse marseillaise à l'unanimité a condamné la conception du Royaume Arabe (31).

Il est même arrivé que la Chambre de Commerce accorde à divers pays une attention qui a, jusqu'à présent, échappé aux historiens. En 1858 elle donne des renseignements sur les chances de pénétration de la France en Birmanie. Nous sommes au lendemain de la signature du traité entre l'empereur des Birmans, représenté par le Général Orgoni, et divers négociants de Marseille d'origine protestante : Imer frères, Leehardt, Fraissinet et Cie, alors qu'auparavant la Birmanie avait essayé de se dérober au commerce de l'Europe. « En sa qualité de Français, M. le Général Orgoni s'est efforcé de faire adopter une politique moins exclusive ; il a réussi à inspirer à l'Empereur une grande sympathie pour la France... Le pavillon français flottera donc sur l'Irraouaddy jusque sous les murs d'Ava et de Bamo, à la frontière chinoise. Un courant d'échanges commerciaux, tel que le comportent les productions et les mœurs des deux pays contractants, pourra s'établir désormais entre la France et la Birmanie et procurera infailliblement à nos relations maritimes et commerciales un développement d'affaires considérable » (32).

(30) Ibid., 1er décembre 1840.

(31) P. Guiral : *Marseille et l'Algérie* (1830-1841). Aix-en-Provence, 1956, 244 p. ; *Marseille et l'Algérie de 1848 à 1870* (*Revue Africaine*, 1956, N° 446-449, p. 451-454).

(32) *Arch. C. C. M.*, Nf 30, p. 342-346.

De même, la Chambre de Commerce, s'adressant en mai 1865 au ministre de la Marine et des Colonies, appuie l'idée d'un grand établissement français en Cochinchine. « La prise de possession de la Cochinchine a développé de la manière la plus heureuse le commerce de la France avec l'Extrême-Orient ; elle a ouvert à notre marine des horizons nouveaux et l'a enfin fait sortir de cet état d'humiliante infériorité dont nous gémissions quand nous comparions le chiffre insignifiant de nos navires fréquentant les mers de Chine avec ceux des autres nations. La situation admirable de Saïgon, la fertilité de cette colonie, l'importance de sa production et de son commerce de riz, le caractère pacifique de ses habitants, le bas prix de la main d'œuvre constituaient autant de conditions pour fonder un établissement colonial du plus haut intérêt pour la France et nous devons remercier le gouvernement d'avoir partagé nos impressions à cet égard en affirmant son intention de maintenir l'occupation de la Cochinchine » (33).

Ainsi en ces domaines, et en bien d'autres que nous laissons de côté, les milieux d'affaires marseillais souhaitent une pénétration française dont ils seront les premiers à profiter. Toutefois la contradiction entre cette politique que l'on serait tenté de qualifier de mondiale et le désir de paix que nous avons défini n'est qu'apparente. Le commerce souhaite une expansion coloniale, mais, si possible, sans guerre. Lorsqu'il s'agit de colonisation, il désire que l'autorité échappe le plus vite possible aux militaires qui découragent les éléments civils et ne comprennent pas les intérêts économiques. Comme l'écrit *le Sémaphore* du 27 juillet 1864, « l'armée anglaise est aussi valeureuse que la nôtre, mais, quand on la charge de conquérir un pays, elle n'a jamais l'intention de le gouverner ». Et la Chambre de Commerce, quand elle attirait l'attention du ministre de la Marine et des Colonies en mai 1865, sur la Cochinchine, disait de manière plus nette encore que, pour « faire de Saïgon un Singapour français », il fallait user de « la même libéralité mise en usage par les Anglais à Singapour, à Hongkong et à Changai ». « Les maisons françaises ou étrangères établies à Saïgon sont unanimes à demander qu'un régime plus libéral, conciliant et favorable à l'émigration succède maintenant au régime exclusivement militaire ». La Chambre ajoute une précision intéressante et qui, dans une certaine mesure, éclaire les démarches de divers négociants allemands auprès de Bismarck au lendemain de la défaite de 1870. Elle affirme que plusieurs maisons allemandes auraient été disposées à

(33) *Arch. C. C. M.*, Nd28, p. 47-48.

s'établir à Saigon, mais que les entraves qu'elles ont rencontrées les ont singulièrement refroidies ». Et dans la même lettre la Chambre de Commerce déplore que « le caractère absolu du régime militaire..., les impôts et les entraves imposés au commerce » aient découragé les rares colons qui s'étaient attachés à la Nouvelle-Calédonie et qui pour l'heure paraissent disposés à se retirer (34).

Cette méfiance à l'égard du sabre conduit les Marseillais, même les moins portés à prêter attention aux faits religieux, à leur accorder parfois grande influence et grande valeur. Lors de la conquête, la presse marseillaise légitimiste, naturellement tournée vers ces problèmes, désirait l'organisation d'un transport des pèlerins d'Algérie à la Mecque (35), mais il est plus significatif encore de voir Sébastien Berteaut, qui fut de longues années secrétaire de la Chambre de Commerce, demander que l'on multipliât les églises en Algérie. Parmi les raisons invoquées, la nécessité d'aider l'immigration espagnole qui réussit si bien en Oranie, et la volonté de donner aux indigènes meilleure impression de nous-mêmes, car rien ne leur répugne autant qu'un peuple athée (36).

En vérité les milieux d'affaires marseillais semblent avoir eu de bout en bout un modèle : l'Angleterre. Le ton est donné dès les débuts du *Sémaphore* à la date du 20 novembre 1828. Après avoir rappelé les conditions défavorables dont doit triompher la Grande-Bretagne, l'abonné qui s'adresse au journal montre qu'« elle est pourtant parvenue à rendre son sol fertile, à posséder toutes les industries, à faire tous les commerces, à couvrir les mers de ses vaisseaux, à rendre toutes les nations ses tributaires..., à conquérir le plus riche pays du globe, à s'emparer de toutes les positions les plus fortes et les plus importantes, à dicter ses lois à l'univers entier, à devenir enfin la plus grande, la plus forte, la plus riche et la première de toutes les nations ». Qu'il y ait dans cet éloge une arrière-pensée libérale, c'est possible, mais ce n'est pas prouvé, puisque l'auteur de la lettre ne vante que des méthodes non politiques : liberté de commerce et d'industrie, publicité des procédés, développement de l'instruction. Il n'en demeure pas moins que cet éloge commencé sous la Restauration cesse d'autant moins que durant toute cette période les faits le confirment. Le 28 janvier 1857, Marquis écrit, toujours dans le *Sémaphore* : « Il faut

(34) Ibid.

(35) *G. M.*, 5 mars 1840.

(36) *Marseille et les intérêts nationaux qui se rattachent à son port*, Marseille, 1845, t. II, p. 136-137.

bien s'incliner devant cette prodigieuse puissance d'expansion qui infiltre la race anglo-saxonne dans toutes les parties du monde, car enfin les États-Unis, les Indes, l'Australie, l'Océanie ne sont-ils pas encore l'Angleterre ? ». *La Gazette du Midi*, on s'en doute, est moins favorable. Au lendemain de la guerre indienne, elle écrit sous la plume de H. Abel, le 25 décembre 1858 : « On a décidément trop vanté l'habileté colonisatrice des Anglais, mais ils ont été les moins heureux pour s'identifier aux peuples conquis. L'orgueil de race explique seul un tel phénomène ». Mais *la Gazette* obéit ici à un réflexe catholique ; elle suit Veillot ; elle n'exprime pas, croyons-nous, le vrai sentiment du commerce qui se laisse aller à l'admiration.

D'où nous concluons : sauf quand la France s'oppose à l'Angleterre en un domaine extérieur qui intéresse les milieux d'affaires marseillais, (et, par exemple, au début de l'entreprise algérienne, les Marseillais prêteront au consul d'Angleterre à Alger les intrigues les plus machiavéliques, et même, à la date du 30 novembre 1837, *le Sémaphore* dénoncera, au moment de la prise de Constantine, la jalousie des tories contre les progrès de la France en Afrique : « Décidément les succès de Miltiade empêchent Thémistocle de dormir ») - sauf dans ces cas là, la France a tout intérêt non seulement à imiter l'Angleterre, mais encore à resserrer ses liens avec elle.

Cette admiration de l'Angleterre était au surplus un argument de choix pour le commerce marseillais favorable le plus souvent au libre échange. Comme l'écrivait encore Marquis dans l'éditorial du *Sémaphore* du 26 août 1857, « le régime de la liberté du commerce essayé par Huskisson, inauguré par sir Robert Peel et continué par les successeurs de ces grands ministres a ouvert à l'Angleterre une ère de prospérité qui lui a permis d'assister sans émotion à la crise politique de 1848 et qui lui donnera, il faut l'espérer, la force de résister à la catastrophe des Indes. Une expérience de douze années a justifié les prévisions de la science par des résultats qui ont dépassé les espérances les plus hardies et aujourd'hui pour tout homme de bonne foi il y a chose jugée ».

Marseille pourtant, nous le rappelions, entra sous la Monarchie de Juillet après Bordeaux et Paris dans le combat libre-échangiste. Il faut dire que les Marseillais y apportèrent des moyens puissants qui excitèrent quelque peu la jalousie de Bastiat. Le père français du libre-échange écrivait le 23 septembre 1846 à Richard Cobden : « Vous avez vu que Marseille a fait son pronunciamiento, ils sont déjà plus riches que nous. J'espère qu'ils nous aideront au moins pour la fon-

dation du journal » (37). L'opinion marseillaise a eu d'autre part un autre mérite : celui d'envisager non seulement une réduction des droits sur les matières essentielles, mais une union douanière dont la France serait le centre et le Midi le bénéficiaire, une sorte de Zollverein français qui grouperait la Belgique, la Suisse, le Nord de l'Italie et l'Espagne. Retenons à cet égard le *Sémaphore* du 10 janvier 1846 : « Pourquoi la France ne deviendrait-elle pas, comme la Prusse, le centre d'une union douanière qui unirait tout le midi de l'Europe ? Pourquoi ne profiterait-elle pas de son admirable position géographique, de sa puissance civilisatrice et de sa force matérielle pour fonder un empire pacifique et commercial dont elle serait le noyau et qui réunirait la Belgique, la Suisse, les Etats Sardes et l'Espagne en une seule nation ? » Et ici perce l'espérance marseillaise : « La Belgique nous fournirait les matières premières qui nous manquent et nous lui donnerions en échange les productions de nos régions du Midi et nos articles de manufactures ».

On devine dès lors avec quelle attentive sympathie les milieux d'affaires marseillais devaient suivre les efforts du gouvernement impérial pour desserrer le système protecteur. Le 20 novembre 1853 le *Sémaphore* affirme que « le décret sur le dégrèvement des bestiaux et de la viande a produit une impression profonde et universelle. On s'est plu généralement à y voir non point seulement une mesure de circonstance exigée par le renchérissement de toutes les subsistances, mais encore un retour vers une économie politique plus conforme aux intérêts des populations ». C'est donc avec une sincérité qui n'était pas de politesse officielle que la Chambre de Commerce remercia l'Empereur lorsqu'en janvier 1860 il franchit le pas décisif. « Le Commerce de Marseille, écrivait la Chambre, a lu avec la plus vive reconnaissance le programme que Votre Majesté vient de consacrer aux travaux de la paix et dont l'esprit, rompant avec les traditions du passé, répond si bien aux tendances du siècle et aux besoins du pays » (38).

En 1868, lorsque l'Empire évoluant vers une forme parlementaire, et la crise surexcitant les critiques contre le traité de janvier 1860 et contre ceux qui avaient suivi, les menaces s'amassèrent sur la politique libérale que le commerce de Marseille avait approuvée, la Chambre de Commerce mit solennellement les députés du département en face de leur devoir. Le 8 mai 1868, elle adressait la lettre suivante à Berryer, Bournat, Laugier de Chartrouse et Marie :

(37) Bastiat, *Œuvres complètes*, t. I, p. 139.

(38) *Arch. C. C. M.*, Nd 2r, pp. 223-226.

« Les interpellations qu'on se propose de faire prochainement au sein du Corps législatif relativement au traité de commerce avec l'Angleterre préoccupent sérieusement le commerce de notre place. Nous ignorons, M. le Député, dans quels termes s'engagera la discussion, mais, quelles que soient les opinions émises, nous croyons de notre devoir de vous faire connaître dès à présent que le commerce tout entier de notre ville verrait avec le plus profond regret qu'une atteinte fût portée aux grandes réformes économiques inaugurées en 1860.

Notre Chambre, M. le Député, interprète du commerce marseillais, n'a pas cessé pendant de longues années d'appeler de tous ses vœux et avec une énergique persévérance l'adoption des principes de liberté commerciale dont l'application a si puissamment et si largement développé le mouvement de notre commerce extérieur.

Nous devons ajouter qu'en ce qui concerne spécialement le port de Marseille, l'expérience a surabondamment démontré les avantages et l'heureux effet de ces principes de liberté commerciale... Aussi notre Chambre se verrait-elle dans l'obligation de protester de toutes ses forces au nom de ses commettants si cette liberté venait à être compromise... » (39).

Ces principes de liberté commerciale devaient être encore défendus au début de la Troisième République par le monde des affaires marseillais, quoique sans espoir. Zola, qui avait des attaches provençales, suivit avec sympathie ces efforts des députés de Marseille et surtout d'Adolphe Fraissinet qui était centre gauche et avait un ton simple qui faisait souvent défaut à son collègue Clapier qu'on avait jadis appelé « la plus grande des bouches du Rhône ». (40). La députation de Marseille s'accordait avec la Chambre de Commerce, avec la Société pour la Défense du Commerce, avec le *Sémaphore* qui, dans son numéro du 18 janvier 1872, condamna avec véhémence le projet d'impôt sur les matières premières dont Marseille et plus spécialement son industrie savonnaire souffrirait amèrement : « Notre ville avait autrefois l'Italie pour tributaire ; l'Italie tend à s'affranchir de cette dépendance. On y crée des huileries, des savonneries, et ce mouvement d'expansion commence à peine et n'a pas dit son dernier mot. L'impôt le favoriserait, car nous n'aurions à opposer ni notre position, ni des avantages sur lesquels il serait rationnel de faire fonds... Le seul profit du droit serait dévolu à la culture du colza du Nord contre les préventions de laquelle Marseille a dû lutter dix ans durant et qui depuis

(39) Ibid., Na 29.

(40) Emile Zola : *La République en marche*, t. II, pp. 121-122. La plaisanterie contre A. Clapier est citée dans la chronique locale de la *Gazette du Midi* du 18 janvier 1872.

lors n'a cessé pourtant de prospérer. Le préjudice inévitable serait pour Marseille, pour ses industries, ses travailleurs, sa marine, ses relations d'échange, et pour l'agriculture méridionale qu'une diminution du travail des huileries marseillaises privera du tourteau dont elle use si avantageusement. »

Certes, le même jour, la *Gazette du Midi* disait la *Vérité au Commerce*. Et cette vérité n'était pas la même. E. Roux prétendait que le commerce avait fait fausse route, qu'il avait cédé au souci de ses seuls intérêts, au risque de heurter les passions populaires et d'être débordé par elles. Mais, encore une fois, la *Gazette* exprimait ses idées plutôt que celles du commerce et de l'industrie.

* * *

Ainsi la politique des milieux d'affaires marseillais durant la période de 1815-1870 a bien obéi, semble-t-il à quelques principes simples et constants : sauf en face de la question égyptienne, attachement à la paix ; volonté de soutenir les entreprises hors de France pour peu qu'elles aient quelques chances de succès ; fidélité au libre-échange. Il faudrait ajouter pour être complet le souci d'assurer au commerce de Marseille le numéraire dont il a besoin. En 1845 Sébastien Berteaut demande encore un atelier de frappe, le gouvernement absorbant les disponibilités pour l'armée d'Afrique, la flotte de Toulon, les relations avec la Corse (41).

Hors ces préoccupations majeures, une attitude opportuniste dès qu'il s'agit des institutions, un art assez grand de l'adaptation. Alors que les milieux d'affaires marseillais sont dans l'ensemble conservateurs, ils tendent à la fin de la Monarchie de Juillet, à condamner la politique d'immobilité de Guizot (42). Bien qu'ils aient dans leur majorité applaudi un coup d'Etat qui les délivre du péril socialiste, ils sont en général gagnés à l'évolution de l'Empire vers un régime parlementaire. A dire vrai, malgré la force de la légitimité dans certaines familles, pas de foi profonde. Plutôt un style particulier. Comme l'a justement noté Mazuy, peu de respect pour les grandeurs militaires et politiques. Un général, un préfet en imposent peu. Si Damrémont a été bien vu, c'est qu'il était courtisan et civil.

Enfin une originalité qui ne cesse de s'atténuer. D'abord, les milieux d'affaires marseillais travaillent souvent en liaison étroite avec l'in-

(41) *Marseille et les intérêts nationaux...* pp. 374-375.

(42) P. Guiral ; *Le cas d'un grand port de commerce : Marseille dans Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIXe siècle. Etudes sous la direction de E. Labrousse*, t. XIX, 1956, p. 208.

dustrie et la banque lyonnaise, et cela pose des problèmes qu'il faudra éclairer quelque jour. En outre, du fait de l'évolution générale, l'influence parisienne pèse toujours davantage. Dès le 10 septembre 1819, le *Journal de Marseille et des Bouches-du-Rhône* publie cette lettre édifiante d'un Marseillais à un correspondant de Paris : « Les mœurs des Marseillais de nos jours ont plus de ressemblance avec celles des Parisiens que vous ne pensez. L'habitude des voyages, l'esprit militaire, des rapports de commerce plus actifs avec la capitale et l'influence de ses opinions, le système de la centralisation et mille autres causes ont peu à peu fondu le type particulier de notre caractère méridional... ; nous ne sommes plus dans ce bel âge où un Marseillais qui avait vu Paris était une rareté, et où ce fameux voyage était la source inépuisable de sa conversation ». Malgré la résistance acerbe des milieux légitimistes sous la Monarchie de Juillet contre cette influence parisienne qui démoralise le pays, étouffe son bon sens, détruit son honnêteté, l'évolution se poursuit, inexorable. En 1863 Alexandre Clapier la constate avec clairvoyance : « Dans les dix années qui viennent de s'écouler, le système de centralisation a pris pour Marseille des proportions jusqu'à ce jour inconnues. Marseille ne semble plus s'appartenir. La plus riche partie de sa navigation à vapeur est concentrée entre les mains d'une compagnie dont le siège est à Paris et qui ne s'administre que par les agents que Paris lui envoie (allusion aux *Messageries Impériales* pour lesquelles le commerce marseillais nourrissait une sympathie médiocre) ; c'est à Paris que siègent les administrations de ses chemins de fer, de ses docks et de son bassin de radoub ; son crédit foncier a été absorbé par le crédit foncier de Paris ; l'éclairage de ses rues, la propriété des terrains qu'elle conquiert sur la mer appartiennent à une compagnie parisienne » (44).

Tout au moins, dans cette perte accélérée de son originalité, Marseille gardait-elle un trait qui lui était propre. Dans la mesure où la politique française était présente dans le monde entier, les milieux d'affaires marseillais étaient disposés à la soutenir. Ce qu'ils redoutaient, c'était une politique protectionniste, repliée sur elle-même, une diplomatie tournée vers la seule Europe. Une politique ouverte à tous les accords, favorable à tous les échanges, c'est ainsi que l'on pourrait définir la politique des milieux d'affaires marseillais, pour autant qu'elle existe et prend conscience d'elle-même.

P. GUIRAL.

(43) Mazuy : op. cit., p. 250.

(44) A. Clapier : *Précis historique sur le commerce de Marseille* Paris, 1863, p. 82.